



FNCC

Fédération Nationale
des Coopératives
de Consommateurs



Année internationale
des coopératives

**Les Coopératives construisent
un monde meilleur depuis
150 ans**

**et œuvrent pour une liberté qui
va de pair avec la responsabilité**



2025 : année internationale des coopératives pour l'ONU

Les Coopératives construisent un Monde meilleur avec un grand M car les situations sont semblables d'un pays ou d'un continent à l'autre et chacun profite des expériences des autres. Un monde meilleur où chacun est libre et responsable de ses choix.

A l'occasion de **P'ANNÉE INTERNATIONALE DES COOPÉRATIVES**, la FNCC réaffirme les **valeurs des coopératives de consommateurs.**



**Année internationale
des coopératives**

Les coopératives construisent
un monde meilleur

Un mouvement puissant

Les coopératives dans le monde, ce sont **3 millions d'entreprises détenues par 1 milliard de coopérateurs et réalisant un chiffre d'affaire de 2 400 milliards de \$** (pour les seules 300 plus grandes coopératives). Si on se comparait à un pays, la Coopération serait le 3ème pays le plus peuplé au monde et son PIB le classerait dans le G8 dont il chasserait le Canada avec un CA coopératif supérieur au PIB de ce pays.

En France les coopératives, ce sont près de **23 000 entreprises pesant 10% de l'économie avec 4,8 millions de salariés, 31 millions de coopérateurs pour 381 milliards d'€ de CA**. En terme de comparaison c'est plus que le PIB du Danemark et une population de coopérateurs proche de celle de la Pologne.

Les coopératives de consommateurs en Europe, 7 000 coopératives détenues par 30 millions de coopérateurs et réalisant 72 milliards d'€ de CA.

Présentes partout en Europe, sous le contrôle de leurs coopérateurs, elles constituent une référence spécifique et humaine dans le secteur de la distribution.

**Les coopératives :
12% de l'économie
mondiale.**

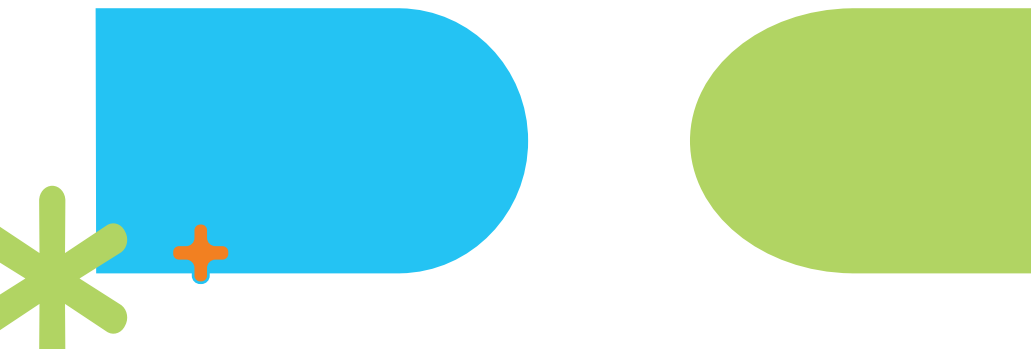
Un modèle économique basé sur des valeurs

Coop FR qui regroupe les différentes formes de coopération en France soutient, dans un récent Manifeste, que « *le modèle coopératif permet aux femmes et aux hommes de construire des biens communs au service d'une économie performante et d'une société plus juste et plus humaine.* »

Il repose sur la force du « NOUS » : « *nous sommes des femmes et des hommes qui ont fait le choix de nous regrouper autour d'un projet qui répond à nos besoins, au cœur des territoires, et qui repose sur l'idée que « l'union fait la force ». Un modèle ouvert à tous sans distinction.*

Le modèle coopératif!

"Nous pratiquons le pouvoir partagé, nous partageons la valeur créée, nous croyons en la coopération, l'entraide et l'inclusivité, nous agissons pour la responsabilité sociale et environnementale des entreprises. Premier pays coopératif en Europe, nous sommes des millions en France à appartenir au mouvement coopératif. Ensemble nous sommes une force pour l'avenir ! »



La Coopération est une belle idée

La FNCC, membre fondateur de l'ACI en 1895, reste fidèle **aux sept principes coopératifs** qu'elle décline de la manière suivante :

1

Une adhésion volontaire et ouverte à tous.

Dès lors que l'on fait le choix de devenir coopérateur, l'accès est libre, et le montant de la part sociale à souscrire ne doit pas constituer un obstacle, tout en permettant à la coopérative de poursuivre son projet.

2

Un pouvoir démocratique exercé par ses membres.

Les décisions sont prises au nom des sociétaires et, grâce à l'égalité des droits - un homme, une voix - personne ne peut occuper une position dominante. L'intérêt général est évalué soit par un Conseil d'Administration, soit par un Directoire/Conseil de Surveillance, qui rendent compte à l'assemblée générale. Cette concertation avec ceux qui utilisent les services de la coopérative est bénéfique et contribue à aligner l'offre sur la demande.

3

Une participation économique des membres.

Celle-ci s'exerce par la souscription de parts sociales, les achats effectués au sein de la coopérative et la participation aux activités coopératives relevant du principe 7.

4

Une volonté d'autonomie et d'indépendance.

La coopérative agit dans l'intérêt général des consommateurs-coopérateurs, parfois appelés « consom-acteurs ».

Un rôle d'éducation, de formation et d'information.

Celui-ci s'adresse d'abord aux coopérateurs, leur permettant d'acquérir des compétences valorisantes. Il s'adresse également à l'environnement local, car la coopérative fonctionne de manière transparente.

5

Un engagement en faveur de la coopération entre coopératives :

entre coopératives de consommateurs pour renforcer leur impact, avec les coopératives agricoles pour, lorsque cela est possible, constituer des « filières », ou encore avec les coopératives de commerçants pour des achats en commun, ou bancaires pour concilier les besoins à court et à long terme. Entre pairs partageant les mêmes valeurs, l'intérêt collectif local est mieux défendu.

6

Un engagement envers la communauté.

Cela inclut l'animation coopérative et sociale du territoire, la formation d'élus engagés et le soutien aux initiatives locales.

7

Forte de ces principes, en créant, gérant et transmettant, de génération en générations un bien commun, la coopération participe à la création d'un monde meilleur.

Affiche du manifeste de Coop FR

Le modèle coopératif permet aux femmes et aux hommes de construire des biens communs au service d'une économie performante et d'une société plus juste et plus durable.

nous travaillons pour un autre modèle économique, qui fait notre fierté.

Nous sommes des femmes et des hommes entrepreneurs, agriculteurs, commerçants, artisans, salariés, habitants, consommateurs. Tous citoyens qui avons fait le choix de nous regrouper autour d'un projet qui répond à nos besoins, au cœur de nos territoires. Il repose sur l'idée que «l'union fait la force». Un modèle ouvert à tous sans distinction. Le modèle coopératif !

nous pratiquons le pouvoir partagé.

À la fois associés et bénéficiaires, nous décidons de la stratégie de nos entreprises de façon égalitaire, sans discrimination, sur la base du principe «une personne égale une voix». Oui, nous partageons le pouvoir et recherchons le consensus parce que nos entreprises répondent à un intérêt collectif, pas à celui d'une seule personne.

nous partageons la valeur créée.

Parce que dans une coopérative, le capital n'est un moyen, pas une fin, nous investissons une partie des excédents dans notre outil commun, sous forme de réserves impartissables, pour assurer l'avenir de nos entreprises, les développer et les transmettre aux générations futures.

nous croyons en la coopération, l'entraide et l'inclusivité.

Convaincus de la modernité de la coopération, nous en assurons la promotion auprès de tous les acteurs concernés. Nous veillons également à la coopération entre les coopératives ici et ailleurs pour développer l'entraide et l'éthique, deux valeurs centrales pour tous les coopérateurs et coopératrices.

nous agissons pour la responsabilité sociale et environnementale des entreprises.

La propriété partagée de nos coopératives nous confère une responsabilité pour leur pérennité, imprimée dans leur territoire auquel elles contribuent activement, directement ou via leurs associés, elles ont un engagement pour la justice sociale et la préservation de l'environnement. Résolument engagées, elles apportent des réponses aux enjeux du développement durable aux niveaux local et mondial.

oui le mouvement coopératif fait notre succès !

Nous affirmons avec fierté que la coopération apporte des réponses pertinentes et performantes aux questions de notre temps. Nous sommes un milliard de personnes engagées dans plus de 3 millions d'entreprises coopératives au niveau mondial. Premier pays coopératif en Europe, nous sommes des millions en France. Ensemble, nous sommes une force pour l'avenir !

manifeste coopératif

COOPFR
COOPÉRATIVES

Dès lors, ceux qui choisissent librement de se réunir en coopérative :

1

Agissent dans l'intérêt de leur territoire, car leurs membres y vivent.

2

Privilégient des relations durables, fondées sur un prix juste, plutôt que sur l'obtention d'avantages susceptibles de mettre en péril leurs partenaires.

3

Soutiennent l'économie locale dans une logique de responsabilité sociale et environnementale.

4

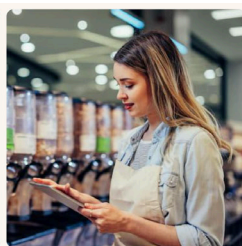
S'inscrivent dans une économie concurrentielle.

Chiffres clés 2023



Nombre de salarié.e.s en 2023

4088



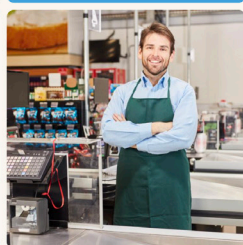
85%

CDI dans les effectifs en 2023



1,25

Milliard de chiffre d'affaires en 2023



Points de vente en France en 2023

85



La Coopération : une belle idée qui fonctionne !

Depuis Rochdale (1844), les Coopératives de consommateurs ont vocation à pratiquer un « *commerce équitable* » à partir d'une « *offre produit raisonnée* ».

Elles desservent un territoire et, selon leur implantation géographique, exploitent différents types de magasins : de proximité, service ou d'attraction. Cette diversité garantit leur présence dans le "marché des prix".

Comme tout acteur économique, résolument inscrites dans l'économie concurrentielle, elles font face aux aléas de la compétition. Au nom de la propriété collective, elles se doivent d'exceller.

Ainsi, les coopératives de consommateurs historiques se sont associées à une autre forme de coopération : «Coopérative U», et arborent les enseignes de cette coopérative de commerçants. Ensemble, elles s'épaulent pour maintenir leur position dans le marché des prix et mettent en pratique le 6e principe coopératif : *l'intercoopération*.

Dans ce contexte, le défi coopératif donne du sens au travail des salariés, collaborateurs de la coopérative. Il éclaire la responsabilité de ceux qui, selon leur statut juridique, l'administrent ou la supervisent. Il valorise également l'action bénévole des membres, qui, réunis, s'engagent dans l'animation des sections coopératives, le partage culturel et le consumérisme (7e principe de l'ACI). Dans tous les cas, **il s'agit d'une cause commune et d'une cause juste.**

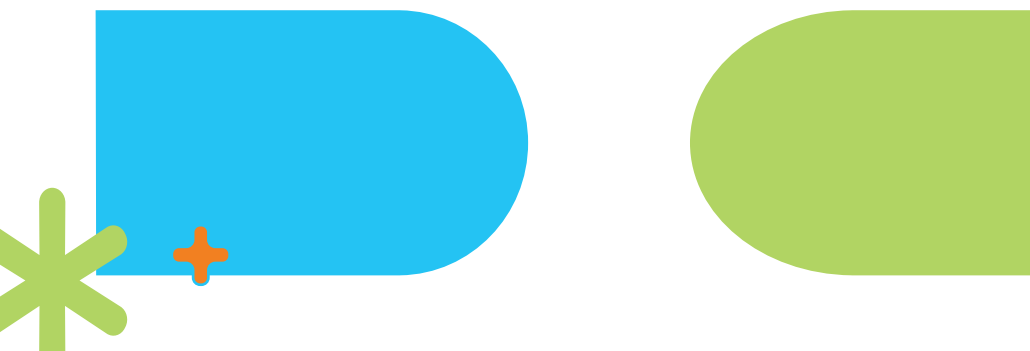
La FNCC

La **Fédération Nationale des Coopératives (FNCC)**, fédère des coopératives de consommateurs historiques qui, toujours actives, peuvent témoigner du passé. Elle regroupe également des coopératives créées aujourd'hui pour répondre aux nouvelles attentes spécifiques des consommateurs : produits régionaux, produits bio, circuits courts, participation active des membres.

Elle a vocation à :

- **Accompagner les coopératives** et **faciliter la création** de nouvelles coopératives, notamment en apportant un appui sur le plan juridique ;
- **Encourager les alliances** avec des coopératives ou des entreprises partageant les mêmes valeurs ;
- **Défendre une forme de coopérative d'usagers**, celle issue de la loi de 1917, qui répond le mieux aux besoins de l'utilisateur final. Dans un univers coopératif aux traditions variées, le statut défini par la loi de 1917 est celui qui soutient le mieux l'esprit des principes coopératifs au service de la collectivité ;
- **Préserver le patrimoine matériel et moral** des coopératives de consommateurs.

LA VOCATION DE LA FNCC



Mettre en œuvre une vision responsable de l'économie

La FNCC est à l'écoute d'un monde en mutation et s'interroge sur nos institutions et les valeurs qui nous gouvernent.

Après 150 ans de pratique de la consommation et de la distribution coopérative, il est nécessaire de vérifier dans quelle mesure nos idées restent en phase avec les réalités du monde actuel.

Paradoxalement, dans une société dominée par la consommation, les principes qui la régissent sont rarement l'objet de débats, comme si les règles de la libre concurrence s'imposaient sans discussion dans les esprits et les portefeuilles. Pourtant, ces règles mettent en jeu à la fois la responsabilité individuelle dans l'acte d'achat et la responsabilité collective engagée par les choix des acteurs économiques.

C'est pourquoi, en partenariat avec l'Université Panthéon-Sorbonne, la FNCC a regardé, au travers d'une étude ¹, avec des découvertes surprenantes, comment ces principes se traduisent dans les textes fondateurs de l'UE et comment ils organisent la concurrence, la libre circulation des marchandises et fixent les règles de nos sociétés de consommation européennes.

Ainsi le traité de Lisbonne, a imposé, sans réel débat, un modèle libéral dépourvu de garde-fous concernant la responsabilité des acteurs.

Ce modèle a amplifié de nombreux problèmes de nos sociétés : libre-échange non contrôlé, désindustrialisation, dumping, vente de produits non conformes aux standards européens, et, au final, une offre qui ne répond pas toujours aux besoins réels des consommateurs.

Ce premier travail universitaire a conduit à une étude plus large portant sur les principes de liberté et de responsabilité ². Cette réflexion offre l'opportunité de revisiter la notion de « *juste prix* ».

Le sens des réalités, au cœur de l'action coopérative, incite les consommateurs à devenir sociétaires d'une coopérative. En adhérant, ils s'octroient **la liberté de choisir une consommation responsable**.

Ainsi, les coopératives de consommateurs, dans leur format actuel, restent des acteurs clés de la vie de leur région. Elles demeurent fidèles à leurs valeurs, à leurs alliances et à leur vocation de « *secteur témoin* ».

²Liberté Responsabilité : éléments d'un dialogue essentiel.

CONTACT

FNCC - FÉDÉRATION NATIONALE DES
COOPÉRATIVES DE
CONSOMMATEURS

ADRESSE

76 rue Saint Lazare 75009 PARIS FRANCE

TÉLÉPHONE

+33 1 43 45 45 42

EMAIL :

Président : l.pelletier@fncc.coop

Délégué général : o.mugnier@fncc.coop

SITE WEB

www.fncc.coop



[www.facebook.com/ FNCC.Coop](http://www.facebook.com/FNCC.Coop)



www.linkedin.com/company/fncc-coop